Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20260930-3007-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-175

Objet :

Accord-cadre de travaux et réparation des réseaux et ouvrages annexes - Lot n°1 - travaux et réparation des réseaux et ouvrages d'adduction en eau potable

Avenant n°1

Avec la société SAUR

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu la délibération n°2026-080 du Comité syndical du 23 septembre 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles R.2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux et réparation des réseaux et ouvrages annexes a été conclu pour son lot n°1 avec la société SAUR avec un montant minimum de 350 000.00 € HT et un montant maximum de 1 000 000.00 € HT, toutes périodes incluses, pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement une fois 1 an, notifié le 5 janvier 2026 ;

Considérant que des prix nouveaux supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires de l'accord-cadre est nécessaire, pour permettre la programmation et le rapatriement des données des compteurs et débitmètres via la fourniture d'une installation de télésurveillance pour chacun des équipements de comptage avec le matériel adapté pour faire remonter la donnée ;

Considérant que la création de ces nouveaux prix n'a pas d'incidence sur le montant du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux et réparation des réseaux et ouvrages annexes – Lot n°1 :

travaux et réparation des réseaux et ouvrages annexes d'adduction en eau potable avec la société SAUR ;

2°) de préciser que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Roanne, le 30 septembre 2026



Roanne, le 30 septembre 2026 Le Président

SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

MARCHÉS PUBLICS **EXE10**

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

ROANNAISE DE L'EAU
63 rue Jean Jaurès
CS 30215
42313 ROANNE CEDEX

B - Identification du titulaire de l'accord cadre :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
92 130 ISSY LES MOULINEAUX

SIRET n° : 339 379 984 05975

C - Objet de l'accord cadre :

- Objet de l'accord cadre :

Accord cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux et réparation des réseaux et ouvrages annexes – Lot n°1 : travaux et réparation des réseaux et ouvrages annexes d'alimentation en eau potable.

- Date de la notification de l'accord cadre :

5 janvier 2026

- Durée d'exécution de l'accord cadre :

le contrat est établi pour une durée ferme de 3 ans, renouvelable tacitement 1 fois 1 an

- Montant initial de l'accord-cadre :

le contrat est établi :

- **Avec un montant minimum de 350 000.00 € HT et un montant de maximum de 1 000 000.00 € HT périodes de reconduction incluses**

D - Objet de l'avenant

1. Introduction de prix nouveaux :

Le présent avenant a pour objet d'instaurer des prix nouveaux pour permettre d'encadrer les travaux de rapatriement des données dans le cadre du renfort de la sectorisation eau potable.

Les travaux consistent à programmer et rapatrier les données des compteurs et débitmètres via la fourniture et installation d'une télésurveillance pour chacun des équipements de comptage avec le matériel adapté pour faire remonter la donnée.

Le périmètre géographique reste identique au marché initial.

En copie, le BPU avec le détail des prix nouveaux

2. Prescriptions supplémentaires au CCTP

Dans certain cas la collectivité réalise les travaux amont de pose du compteur ou débitmètre et dans d'autres cas spécifiques, c'est le prestataire qui aura réalisé les travaux. Pour l'intégralité des travaux cités précédemment, la collectivité fournira l'équipement de comptage et s'assurera que ce dernier est compatible pour rapatriement vers l'équipement de télésurveillance.

En fonction des contraintes de chaque site, le prestataire veillera à s'assurer d'une communication optimum entre la télésurveillance et la supervision de la collectivité. Pour ce faire il paramétrera en amont les télésurveillances et s'assurera de la communication avec la supervision avant installation.
Pour chacun des sites équipés, le prestataire mettra à jour la supervision en créant les pages dédiées aux équipements conformément au modèle de la collectivité.
L'ensemble des paramètres seront alors rapatriés et visibles à distance de manière à permettre aux agents de la collectivité de bénéficier quotidiennement dès 7H30 des débits et minimum nocturne de chaque point de sectorisation équipé.

Selon la configuration, l'installation se fera directement dans des regards sous ou à proximité immédiate de la chaussée ou dans la chambre des vannes au niveau d'un ouvrage de pompage ou réservoir.
Dans tous les cas, le prestataire mettra en place les moyens humains et matériel adaptés pour assurer sa sécurité, celle de ses sous-traitants éventuels ainsi que celle des usagers et riverains en fonction de la configuration du chantier. En cas d'intervention en espace confiné, la procédure CATEC sera soigneusement respectée.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord cadre :

☒ **Non** ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public / accord cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)